

Carte de zonage pluvial

**LEGENDE**

**Zonage pluvial**

- Zone 1 - Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales. Zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.
- Zone 1CU - Sous partie de la zone 1 correspondant au centre urbain dense où la mise en œuvre de mesures de rétention des eaux pluviales semble peu viable technico-économiquement mais où toute autre mesure telle que la limitation de l'imperméabilisation est souhaitable
- Zone 2 - Zones où les enjeux d'imposer des mesures de gestion des eaux pluviales sont moindres

**BDD SIG Nîmes Métropole**

- Réseau pluvial enterré
- Réseau pluvial aérien (fossé)
- Bassin de rétention

**Cours d'eau réglementaire (DTM30)**

- Cours d'eau
- Indéterminé
- Non cours d'eau

**Autres symboles :**

- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Zonage PLU (type zone)

2001009	Zonage PLU	VT	000	POH
DATE	RAPPORT	INDICE - VERSION	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR
			2023-CI-000192	

0 250 500 m  
1:22 000:00022

